

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six le 30 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

Date de convocation : 23 janvier 2026

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ-RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Alain GATTELET, Laurence PILLONEL, Dominique PETITJEAN, Julie GIRARD, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs Josette CHAMBOUX, Italo GARD, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Patrice BOUTHORS, Virginie SUATON, Philipp DALHEIMER, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Michel BREASSON, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Laurent DEMOLIS, Guy LANCON, Hélène LEVA, Jean-Marc LHERMET, Florence PIGNIER, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE, Daniel FAVRE, Isabelle DEMIERRE.

Procurations

M. Bruno DUCRET a reçu procuration de M. Guy LANCON
Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de Mme Hélène LEVA
Mme Virginie SUATON a reçu procuration de Mme Florence PIGNIER
Mme Rosy CHAMAYOU a reçu procuration de Mme Nathalie DETRUCHE
M. Philipp DALHEIMER a reçu procuration de M. Daniel FAVRE

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BREASSON

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 23

Pour : 23
Contre : /
Abstention : /

7.10.1. FINANCES COMMUNALES - VOTE DE LA SUBVENTION ATTRIBUEE AU CCAS

Madame le Maire,

PROPOSE, à la suite des arbitrages décidés lors de la préparation du budget primitif 2026 de la commune, de fixer le montant de la subvention allouée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à 31 400 euros pour l'exercice 2026.

INDIQUE que les crédits pour le versement de cette subvention font l'objet d'une inscription au budget primitif du budget principal pour l'exercice 2026, voté lors du Conseil municipal du 15 décembre 2025.

Vu l'article L.1612-25 du Code général des collectivités territoriales,

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 31 400 € au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour l'exercice 2026.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 30 janvier 2026

Le Maire – Catherine BASTARD

02 FEV. 2026
02 FEV. 2026



Le secrétaire de séance – Michel BREASSON

